

L'Observatoire de l'étang

Rivage

Décembre
2022

Relevés de
la lagune de
Salses-Leucate

Météo du jour : Nuageux, peu de vent, températures douces : 12-4C.

Météo des jours précédents : Quelques gouttes (2mm), variable (1-22 nœuds), températures : 9-14°C.

	Caramoun Leucate		Grau de Leucate Port-Leucate		Coudalère Le Barcarès		Anse de la Roquette Salses-le-Château	
	Ce jour	Mois précédent	Ce jour	Mois précédent	Ce jour	Mois précédent	Ce jour	Mois précédent
Salinité PSU	35,9	40,2	35,1	37,7	34,2	36,8	32,3	36,0
Température °C	9,6	10,3	10,0	11,6	9,0	11,5	10,3	12,1
pH	8,1	8,1	8,1	8,2	8,1	8,2	8,0	8,0
Saturation Oxygène en %	111%	118%	107%	107%	115%	119%	94%	94%
Turbidité	Nulle		Nulle		Nulle		Faible	
Couleur de l'eau	-		-		-		Vert	
Végétation aquatique	Zostères + Valonias échouées		Zostères échouées + Algues Brunes		Zostères échouées + Cystoseires + Ulves + Codiums + Sargasses		Zostères échouées	

Mesures réalisées le 20 décembre par Marie MAILHEAU- RIVAGE.

Commentaire des mesures des paramètres de l'eau de l'étang :

Les valeurs de salinité sont en baisse sur tous les points, mais restent au-dessus des moyennes. Les températures de l'eau continuent de diminuer. Les valeurs d'oxygène dissous sont à nouveau fiables, et comparables entre elles : elles correspondent à des valeurs de saison et la Roquette est un peu inférieure comme c'est souvent le cas (sans doute sous l'influence de l'apport des nappes souterraines sur ce secteur). Le niveau de l'eau est très élevé avec un courant sortant sur les trois graus.

DANS L'AIRE DE L'ÉTANG

Projet Agro-environnemental et climatique

Dans la continuité des démarches agro-environnementales précédentes, RIVAGE a présenté une candidature pour un nouveau PAEC afin de permettre aux agriculteurs du territoire d'améliorer leurs pratiques et de diminuer l'impact de leurs activités sur les milieux et les espèces à enjeux. En fonction de critères imposés au niveau national, deux territoires ont pu être retenus chez nous : Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate et le PNA Outardes. Des mesures en faveur de l'ouverture de milieux ou de la diminution des intrants seront ainsi contractualisables à partir de 2023.

Un grand travail d'informations et d'échanges est prévu dès le début de l'année afin de motiver le plus d'acteurs possibles et de rendre ces actions efficaces.

